

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 173 Vœu relatif à la fermeture de la maternité des Lilas.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Considérant que depuis sa création en 1964, la maternité des Lilas a effectué une mission de santé publique en assurant la naissance ou l'interruption volontaire de grossesse de milliers de femmes.

Considérant qu'en moyenne, la maternité des Lilas effectue plus de 1.700 naissances et 1.300 IVG, qu'une grande partie de bénéficiaires proviennent de l'Est parisien.

Considérant l'excellence de la réputation de la maternité, qui jusque l'interruption du service, a connu une hausse des demandes d'intervention de 11 %.

Considérant que les besoins d'amélioration de la capacité d'accueil et de mise en conformité avec les normes sécuritaires ont entraîné un projet de construction d'une nouvelle structure voisine.

Considérant que ce projet avait reçu l'aval de la Ministre de la Santé, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Saint-Denis, (DDASS), de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation IDF (ARHIF) et de la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (MAINH), ainsi qu'un investissement d'environ 1,6 millions d'euros ces quatre dernières années.

Considérant la volonté de l'ARS d'Ile-de-France de ne pas donner suite à la construction d'une nouvelle maternité des Lilas en guise de remplacement et d'amélioration de sa capacité d'accueil.

Considérant que la fermeture définitive de la maternité des Lilas conduirait à accentuer gravement le déséquilibre notoire de l'offre de soins hospitaliers entre l'Est et l'Ouest parisien alors que d'autres maternités de l'Est parisien telles la maternité de Saint Antoine sont également menacées de fermeture.

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à garantir un égal accès aux soins sans distinctions sociales.

Sur la proposition de Jean-François Martins, MoDem,

Le Conseil de Paris émet le vœu :

Que la Ville de Paris se prononce contre la fermeture de la maternité des Lilas.

Que le Maire de Paris interpelle le Ministre de la Santé sur la baisse significative de soins obstétricaux et de maternités dans l'Est Parisien.